



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1145-1, 1203-1 ET 1220

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2015 adoptait les règlements suivants :

« Règlement numéro 1145-1 amendant les règlements 1145-2010 et 1145-A-2011 concernant la politique de gestion contractuelle »

« Règlement numéro 1203-1 amendant le règlement concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire »

« Règlement numéro 1220 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle »

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 29 avril 2015

Le greffier par intérim,

Yan Senneville